



conférence permanente des coordinations associatives

A la une

L'accompagnement, un bon réflexe face aux problématiques financières !

Actualités vie associative

Hausse de la participation des collectivités locales dans le budget DLA en 2010 : pour combien de temps encore ?

Le Cnajep lance une campagne pour la reconnaissance de l'Education Populaire

Martin Hirsch déplore les "contraintes que l'on impose aux associations"

entretien avec :

Jean Marie Fardeau, Directeur de Human Rights Watch

Actualités de nos membres

Coordination SUD : positions pour la présidence française du G8 / G20

Animafac lance sa campagne 2012 MÊME PAS PEUR

L'Uniojss s'insurge contre les propos de Laurent Wauquiez

Pour le droit des femmes à l'égalité dans le cadre des JO

agenda

TOUS au Palais Brongniart !

Date à retenir : 12 octobre 2011
"Rencontres nationales DLA"

La société civile se mobilise avant la tenue des sommets G8 et G20



La France préside cette année les sommets du G8 et du G20 qui se tiendront respectivement les 26 et 27 mai à Deauville, puis les 3 et 4 novembre à Cannes. Le jeudi 7 avril, après des mois d'après négociations, Nicolas Sarkozy s'est finalement engagé officiellement à impliquer la société civile française et internationale dans les pourparlers de ces deux sommets réunissant les principales puissances économiques de la planète.

Le processus est donc en marche pour définir les modalités de cette transparence retrouvée et renouvelée. D'ores et déjà, des ONG membres de Coordination sud ont pu participer à la réunion préparatoire du sommet des Ministres du G20 agricole. La voix des associations sera-t-elle entendue ? Il convient de rester mobilisés et nous ne manquerons pas de vous en tenir informés dans les prochaines éditions de cette lettre d'information.

Cette semaine, nous avons souhaité mettre l'accent sur la solidarité internationale, en vous invitant à découvrir *les 6 propositions de Coordination sud et de l'Association mondiale contre la pauvreté (AMCP) pour la présidence française du G8 et du G20. Nous nous intéressons également au Cambodge*, où la société civile est menacée par un projet de loi gouvernemental qui remet en cause le droit à la liberté d'associations.

En France, nous verrons que de *nombreuses contraintes pèsent sur le monde associatif*, et que *l'accompagnement est un bon réflexe pour faire face aux problèmes financiers*. Enfin, nous revenons sur l'actualité particulièrement chargée des coordinations membres de la CPCA.

Bonne lecture,

Jean-Louis Vielajus, Président de Coordination Sud et administrateur de la CPCA

A la une

L'accompagnement, un bon réflexe face aux problématiques financières !

Un dossier de Juris associations à paraître le 15 mai 2011 revient sur l'ensemble des thématiques de la journée MUT'asso du 25 janvier dernier destinée aux fédérations et têtes de réseaux associatives et consacrée aux problématiques financières des associations. Retour sur les débats, les expériences relatées et les outils d'accompagnement présentés à cette occasion.

Organisée à l'initiative de la CPCA et de *France Active/Cnar Financement*, cette journée a été l'occasion de rappeler l'importance de l'accompagnement financier des associations. Face aux récentes évolutions de l'environnement et aux perspectives de financement qui s'assombrissent, il est plus que jamais nécessaire que les fédérations et têtes de réseaux jouent un rôle d'appui à la structuration financière de leurs membres.

Répondre à un contexte fragilisant

La baisse des financements de l'État et leurs transferts sur les collectivités territoriales, qui n'arrivent plus aujourd'hui à la compenser, crée un environnement financier de plus en plus précaire pour les associations. Selon Viviane Tchernonog, " *les scénarios les plus optimistes ne permettent pas de faire l'hypothèse que les financements publics aient des chances de se développer dans les prochaines années* ". Parmi les conséquences sur la structuration des ressources des associations, on voit déjà poindre le déplacement progressif des actions des associations vers des publics plus solvables et une inégalité croissante des tissus associatifs locaux. Selon la chercheuse, " *la part de plus en plus importante des collectivités locales dans les budgets associatifs risque de faire dépendre les associations du niveau de richesse de ou de pauvreté des territoires.* "

Quant aux relations contractuelles entre associations et pouvoirs publics, elles évoluent elles aussi, comme en témoigne Brigitte Clavagnier dans un article du dossier portant sur la nouvelle convention d'objectifs. Intervenant lors de cette journée, la directrice scientifique de Jurisassociations s'interroge sur l'avenir des subventions, alors que le droit européen des aides économiques est venu heurter de plein fouées ce régime. Une occasion de rappeler que le critère de distinction entre marché public et subvention est bien celui de l'initiative de l'activité dans la mesure où la collectivité publique n'a aucune obligation de financement. " *Par définition*, explique Brigitte Clavagnier, *une subvention présente le caractère d'une aide accordée discrétionnairement dont la collectivité est libre de déterminer le montant.* "

Logique de stratégie de financement

Dans ce contexte, il est urgent que le mouvement associatif accompagne une véritable transformation culturelle en matière de financement. Comme l'affirme Denis Dementhon, responsable du Cnar Financement, " *les associations doivent désormais dépasser le raisonnement basé sur la recherche d'un équilibre budgétaire pour intégrer des réflexes répondants à une stratégie financière.* " Et il en appelle à la responsabilité des fédérations associatives pour qu'elles " *développent des ingénieries d'accompagnement "es dirigeants d'associations et participent activement à la mobilisation de nouvelles ressources d'investissement.* "

Nécessité de Langages communs

Hugues Sybille, en sa qualité de vice-président du Crédit Coopératif, revient quand à lui sur la nature des relations entre les banques et les associations. Pour lui, " *il y a un enjeu fort à renforcer l'interconnaissance entre ces deux mondes, afin de faire émerger des partenariats durables.* "

Cecile Katlama, chargée de mission au Cnar Financement - France Active, insiste sur la nécessité de sensibiliser et de former les partenaires publics des associations à la compréhension des besoins de financement. L'idée étant de développer une culture commune autour des notions de financement pour " *éviter les mésinterprétations des notions d'analyse financière.* " Claire Bizet, chargée de mission à la CPCA Picaride cite à ce sujet l'idée reçue selon laquelle " *une association ne devrait pas générer d'excédents, ou qu'une association qui a un budget important serait nécessairement riche.* "

La synthèse de ces interventions est à retrouver dans le dossier de [Jurisassociations](#) à paraître le 15 mai 2011.

actualités vie associative

Hausse de la participation des collectivités locales dans le budget DLA en 2010 : pour combien de temps encore ?

En 2010, si le budget des DLA enregistre une légère baisse, il reste tout de même à un niveau proche des années précédentes, notamment grâce à la participation en hausse des collectivités territoriales. C'est un des constats qui ressort du *bilan d'activité du dispositif en 2010*, publié par l'Avisé.

Quand les collectivités territoriales parviennent à compenser la baisse des crédits...



En 2010, le dispositif a accompagné 6 602 structures soit 9% de moins qu'en 2009. Si le budget moyen par DLA baisse de 2,64% en 2010, la part des collectivités locales progresse de 3,54%, ce qui confirme leur implication croissante dans le dispositif, notamment celle des régions. Compensant la baisse du budget alloué par la Caisse des dépôts et la diminution des crédits FSE mobilisés par les DLA, les collectivités financeurs sont passées de 126 en 2009 à 135 en 2010. Le nombre de DLA co-financés par les régions a augmenté de 64 à 57 en 2009.

Si cette compensation est rassurante, qu'en est-il de la pérennité d'un tel financement ? En 2010, de nombreuses collectivités territoriales ont indiqué ne en plus être en mesure de compenser la la baisse des financements de l'Etat [], ni même de maintenir leurs propres financements en direction du monde associatif. D'où les inquiétudes pour 2011 : la crise économique qui impacte les collectivités locales avec un léger décalage viendra-t-elle aussi remettre en cause leur implication dans le DLA ?

Au global, le fonds d'ingénierie des DLA, qui s'élève à 14 millions d'euros en 2010, reste encore largement insuffisant au regard du nombre d'associations employeuses françaises - 172 000 []. Compte tenu de la croissance de l'emploi associatif et des défis auxquels celui-ci est actuellement confronté (restructuration des ses ressources publiques, technicisation croissante de la fonction employeur, etc.), un renforcement de la capacité d'action du DLA s'avérerait plus que nécessaire. Bien qu'étant le dispositif public d'appui aux associations le plus doté et le plus abouti en France, rappelons que le DLA ne permet d'accompagner que 4% des associations employeurs pour des missions relativement courtes.

Les associations, principales bénéficiaires du dispositif

Comme les années précédentes, les associations ont représenté la très grande majorité des bénéficiaires du dispositif en 2010 (plus de 8 structures accompagnées sur 10) et le DLA a participé à la consolidation de 118 000 emplois. Un chiffre qui s'explique par la croissance de l'emploi associatif, plus de deux fois supérieure aux moyennes nationales depuis 2000. Les secteurs les plus accompagnés sont ceux de l'insertion/emploi (18% des structures bénéficiaires) puis de la culture (17%), de la famille-enfance-jeunesse (13%), des services à la personne (11%) et du sport (7%). Ces appuis sont très nombreux à avoir porté sur le projet (41%) ce qui recouvre la stratégie de consolidation, la refonte du projet associatif et l'évolution de l'activité.

Reconventionnement : acteurs et réseaux associatifs confirmés dans leur expertise d'accompagnement

Le 1er janvier 2011 sont entrés en vigueur les nouveaux modèles de conventions de structures porteuses des DLA et des C2RA pour une période de trois ans pour l'Etat (2011-2013) et de deux ans pour la Caisse des Dépôts (2011-2012). Ce reconventionnement est marqué par une relative stabilité des structures associatives locales sélectionnées. Sur les 104 DLA, on compte seulement 10 nouvelles structures conventionnées parmi lesquelles des Ligues de l'Enseignement (Gers, Morbihan, Calavados), une association d'accompagnement de projet (Ariège et Tarn-et-Garonne) ou une fédération départementale de familles rurales (Aube) ce qui confirme l'expertise d'accompagnement des acteurs et réseaux associatifs territoriaux.

Maintien des crédits de l'Etat en 2011 ?

Côté budget en 2011, les dialogues de gestion en cours entre structures porteuses et DIRECCTE [] semblent respecter, dans la plupart des régions, l' *engagement en faveur du maintien des crédits alloués par l'Etat pris par Xavier Bertrand à l'occasion de l'examen du Projet de Loi de Finances 2011 au Sénat, suite au lobbying de la CPCA et de l'Avisé.* Mais aucune convention n'étant encore signée à ce jour et les choix budgétaires étant fortement dépendants des arbitrages au sein des DIRECCTE, il s'agit là seulement d'une tendance dans les négociations en cours qu'il convient de suivre attentivement.

Pour autant, si cette tendance venait confirmer le maintien des crédits alloué par l'Etat au DLA en 2011, elle ne

constituerait en aucune manière une réponse suffisante face à l'ampleur des besoins d'accompagnement des associations, qu'une consultation CPCA/Avise/CSA à paraître en juin vient de confirmer.

La CPCA profite de cette phase de reconventionnement du dispositif et de la publication du bilan de l'activité DLA en 2010 pour rappeler que les profondes mutations en cours de l'environnement des associations appellent la mise en place d'une politique publique d'accompagnement pour et par les associations, construite en concertation avec les réseaux associatifs. Face au besoin de fusions d'associations gestionnaires, de financement des associations, de mutualisation des moyens, de gouvernance et de gestion responsable, un renforcement de la fonction d'accompagnement des associations et de la qualité des interventions s'avère indispensable.

Plaquette Bilan DLA 2010

Bilan DLA consolidé 2010

Pour aller plus loin :

Plaidoyer de la CPCA en faveur du maintien des crédits DLA dans le PLF 2011
Mesure d'impacts du DLA en 2010

Le cnajep lance une campagne pour la reconnaissance de l'éducation populaire

Plusieurs centaines de milliers d'associations composent et animent le secteur de l'éducation populaire en France. Malgré ce poids, l'éduc'pop' reste mal connue du grand public. Pour y remédier, le CNAJEP lance le 6 juin 2011 la campagne « 100% éduc'pop ».



Les quelques 70 membres du **CNAJEP** (coordination membre de la CPCA) ainsi que les 22 délégations régionales (Crajep) se mobilisent pour le succès de cette campagne.

Le site Internet **educ-pop.org** sera en ligne le 6 juin prochain, il permettra notamment de géolocaliser les associations et de publier leurs agendas, afin que chacun puisse découvrir l'éducation populaire dans sa région.

L'éduc'pop' a pour objectif de contribuer à la diffusion des connaissances au plus grand nombre, en investissant les domaines complémentaires de l'école publique : accompagnement scolaire, centres de loisirs et de vacances, découverte et protection de l'environnement et du patrimoine, activité de danse, de théâtre ou encore de musique, conseils d'enfants et de jeunes, échanges interculturels et inter-générationnels, actions de lutte contre les exclusions, activités sportives...

L'éducation populaire poursuit en ces matières un idéal républicain et participatif : permettre à chacun, quels que soient ses moyens financiers, son origine sociale, l'endroit où il habite, d'accéder à l'éducation, à la culture, aux loisirs. Un projet de société.

Martin Hirsch déplore les "contraintes que l'on impose aux associations"

A l'occasion du forum Convergences, le grand rendez-vous de la microfinance, Martin Hirsch a répondu aux questions des internautes du Monde.fr sur l'économie sociale et solidaire. Un véritable plaidoyer pour que l'ESS sorte de la marginalité !

Pour un changement d'échelle

L'ancien Haut Commissaire aux solidarités actives déplore l'ampleur trop restreinte de l'économie sociale et solidaire qui "*peut ne pas être un gadget*". Encore faut-il ne pas la considérer comme une simple économie réparatrice, l'ESS n'étant pas une "*prothèse mais bien une alternative, un autre modèle*". Quant à son changement d'échelle, Martin Hirsch estime qu'il passe par des incitations pour "*les grandes entreprises à créer des activités d'économie sociale, en partenariat avec des acteurs traditionnels du secteur non lucratif*", l'étape suivante consistant à démontrer que des activités économiques peuvent se développer à grande échelle "*sans perte, sans profit*". Pour cela, Martin Hirsch, qui participe à la chaire de social business d'HEC, évoque la nécessaire diffusion d'information dans, dans les écoles de commerce notamment. Rappelons toutefois que plusieurs universités développent des chaires d'économie sociale et que l'ESS n'est pas soluble dans le social business...



Fortes contraintes des associations

Martin Hirsch se montre par ailleurs bien conscient des lourdes difficultés qui pèsent actuellement sur le monde associatif. Évoquant les obstacles qui freinent le démarrage des activités et leur développement, il regrette qu'on applique aux associations qui innovent "*les mêmes règles qu'aux multinationales, qu'on leur oppose parfois des contraintes de concurrence et quelques autres contraintes réglementaires qui jouent contre elles*."

Service civique, un emploi déguisé ?

Aux accusations selon lesquelles le service civique serait un emploi déguisé sous-payé, il rappelle que ce dispositif

n'a pas été créé à la demande des employeurs, mais bien "pour répondre à un besoin d'engagement exprimé par les jeunes eux-mêmes". Alors que certains le voient comme une incitation pour les collectivités et l'Etat à sous-payer des personnes leur fournissant un travail, le Président de l'Agence du service civique fait remarquer que "la plupart des jeunes engagés (90 %) font leur service civique dans des associations dont l'objet n'est normalement pas d'exploiter les jeunes". Par ailleurs, "une grande prudence est observée pour les missions qui peuvent être faites pour l'Etat (très peu en fait)". Parfaitement consciente des risques potentiels de mésusage d'un dispositif qui se veut avant tout civique et riche d'enseignement tant pour les jeunes que pour les structures qui les reçoivent, **la CPCA a justement initié une démarche, proposée à l'ensemble des associations habilitées à recevoir des services civiques**, afin de se doter ensemble d'un comité d'éthique et de contrôle du service civique.

[Lire l'article sur le Monde.fr](#)

Entretien avec :

Jean Marie Fardeau, Directeur de Human Rights Watch

Menace sur la liberté associative au Cambodge

Un collectif d'organisations de défense des droits demande le retrait du projet de loi du gouvernement cambodgien sur les ONG et les associations adopté en avril dernier qui, selon les signataires, menace sérieusement la liberté d'associations dans le pays. Jean Marie Fardeau, Directeur de Human Rights Watch France signataire de cette déclaration, a répondu à nos questions.

Le 6 avril dernier, Human Rights Watch a signé une déclaration commune appelant au retrait du projet de loi du gouvernement cambodgien sur les ONG et les associations, pouvez-vous nous préciser la teneur de cette déclaration ?

Human Rights Watch a souhaité signer cette déclaration pour faire connaître les menaces qui pèsent sur la société civile (ONG et associations) cambodgienne. La liberté d'association y est très sérieusement remise en cause par un projet de loi au travers duquel le gouvernement a clairement signifié sa volonté de renforcer son contrôle sur la société civile. Ce projet, s'il est adopté, est une menace certaine pour la vitalité et le futur de la société civile cambodgienne.



Or, le dynamisme de celle-ci a été l'une des réussites les plus exemplaires de ces vingt dernières années au Cambodge. Un tel projet de loi remettrait en cause bien des avancées dans ce domaine. D'ailleurs, au-delà des principaux initiateurs de cette déclaration, parmi lesquels l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme (créé par la Fédération internationale des Droits de l'Homme-FIDH et par l'Organisation mondiale contre la torture-OMCT) et Human Rights Watch, il faut souligner que ce projet de loi a aussi été fermement dénoncé par 62 organisations internationales travaillant au Cambodge qui ont enjoint les pays donateurs à condamner fermement ce projet de loi, qu'elles considèrent, à juste titre, comme une "menace pour la société civile".

Très concrètement, en quoi ce projet de loi remet-il en cause le droit à la liberté d'association, pourtant garanti par la constitution cambodgienne ?

Ce projet de loi soulève trois grandes inquiétudes :

Tout d'abord, l'enregistrement auprès de l'Etat cambodgien va devenir obligatoire pour toutes les associations voulant opérer dans le pays. De fait, les ONG ou associations qui n'auront pas reçu d'accréditation, seront soumises à une interdiction d'activité sur le sol cambodgien.

Dans le même temps, cette procédure d'enregistrement obligatoire va excessivement pénaliser les organisations de petite taille qui n'auront pas les moyens, notamment financier, de se faire enregistrer.

Enfin ce projet de loi, malgré nos demandes répétées, ne prévoit aucun mécanisme d'appel en cas de refus d'enregistrement d'une association ou d'une ONG. Le gouvernement cambodgien pourra dès lors refuser à sa guise le droit d'exercice à une association et cela sans jamais à avoir à craindre une possible remise en cause de cette décision.

Considérant ces trois points, le droit à la liberté d'association ne sera dès lors plus aucunement garanti comme le prévoit non seulement la constitution cambodgienne mais aussi l'article 22 du pacte international relatif aux droits civils et politiques dont le Cambodge est partie prenante.

Face à un tel constat, le gouvernement cambodgien a-t-il été réceptif à vos préoccupations et recommandations ?

Malheureusement non, pas jusqu'à présent. Il refuse de retirer ce projet de loi et, chose encore plus inquiétante, il en a renforcé la teneur. Depuis décembre 2010 et la diffusion des premières ébauches de ce projet, la société civile cambodgienne et internationale n'a eu de cesse de faire part de son inquiétude. Bien loin de prendre en compte ces préoccupations, le gouvernement cambodgien a amendé et renforcé ce premier projet, jusqu'à augmenter potentiellement son emprise et son contrôle sur la société civile. Ainsi, dans la nouvelle version du projet de loi, le gouvernement sera à même de pouvoir annuler à tout moment l'accréditation d'une association ou ONG s'il juge qu'elle émet des positions trop critiques à son égard.

La pérennité de la société civile cambodgienne reste donc grandement menacé et le gouvernement cambodgien n'a, pour le moment, fait part d'aucun signe d'ouverture. Nous ne pouvons donc, considérant la situation actuelle, que réitérer notre appel à la suspension de ce projet de loi et à la mise en place d'un cadre juridique respectant les droits humains dans leur totalité.

Lire le texte complet de la déclaration [en anglais](#) et [en Kmer](#)

En savoir plus sur l' [Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme](#)

Actualités de nos membres

Coordination SUD : positions pour la présidence française du G8 / G20

Coordination SUD et l'Action mondiale contre la pauvreté (AMCP) publient leurs positions communes pour les G8 et G20. La société civile française attend du gouvernement qu'il porte les six propositions suivantes :



1. Adopter une approche en faveur d'un développement basé sur le respect et la réalisation des droits humains fondamentaux.
2. En finir avec les paradis fiscaux pour assainir l'économie mondiale, financer le développement, et lutter

efficacement contre la corruption.

3. Mettre en place dès aujourd'hui une taxation des transactions financières afin de financer les enjeux de développement et de climat
4. Réaffirmer le rôle des États dans l'encadrement de la responsabilité des entreprises en matière sociale, environnementale, fiscale et de droits humains, et veiller à ce que les engagements pris en matière de travail décent soient appliqués.
5. Favoriser une régulation efficace des marchés agricoles au service de l'agriculture familiale et paysanne et des consommateurs.
6. Réguler le commerce des armes, soutenir la construction de la paix et de l'État de droit, en finir avec l'instrumentalisation des migrations et de l'aide.

Voir le document de position [ci-joint](#).

En savoir plus sur le G8 G20 français sur le site de la coordination des ONG françaises

animafac lance sa campagne 2012 MÊME PAS PEUR

En vue des échéances présidentielles, les associations de jeunes et étudiantes dénoncent l'instrumentalisation des peurs dans le débat public et les dommages qu'elle occasionne dans la société. Avec comme slogan « Même pas peur », le réseau Animafac lance une campagne qui a pour but de mobiliser les jeunes pour faire en sorte que la prochaine échéance présidentielle soit chargée d'ambitions et résolument tournée vers l'avenir.

Cette campagne participative propose aux jeunes de s'exprimer sur le mode « Je ne veux plus... / Je veux... ». Les contributions seront regroupées sur le site www.2012memepaspeur.net, puis seront débattues, commentées et soumises aux votes des internautes. Les résultats seront régulièrement analysés pour déterminer les thématiques qui font l'objet de toute l'attention des internautes. Ces études seront publiées sur le site et diffusées auprès des médias et des responsables pour les mettre à l'ordre du jour des présidentielles.

2012
MÊME PAS
PEUR



De nombreuses actions seront menées aux quatre coins de la France pour faire connaître la campagne et recueillir des contributions. Différentes opérations verront également le jour lors des grands festivals qui jalonnent l'agenda estival.

Tous ceux qui le souhaitent peuvent s'emparer de cette campagne et contribuer à la faire vivre, des kits d'actions « Même pas peur » contenant des affiches, des stickers et de nombreux goodies seront envoyés sur simple demande via le site Internet de l'opération

Pour plus d'informations : www.2012memepaspeur.net

L'uniopss s'insurge contre les propos de Laurent Wauquiez

Quel est le vrai cancer de la société française ? L'UNIOPSS, union des œuvres et des organismes privés à but non lucratif du secteur social, médico-social, a rejoint le collectif ALERTE. Le but du collectif est de protester contre les propos tenus le 8 mai 2011 par Laurent Wauquiez, ministre chargé des Affaires européennes.

Pour télécharger le communiqué d'ALERTE, [merci de suivre ce lien](#).

Rappelons que le ministre avait dénoncé sur le plateau de BFMTV « les dérives de l'assistanat » constituant selon lui « le cancer de la société française ». Il a ensuite émis

ALERTE

trois propositions pour y remédier :

- Plafonner le cumul de tous les minima sociaux à 75% du Smic ;
- Supprimer tout droit à la protection sociale pour les étrangers présents en France depuis moins de 5 ans ;
- Rendre obligatoire 5 heures de travail « social » hebdomadaire pour pouvoir bénéficier du RSA.

pour le droit des femmes à l'égalité dans le cadre des JO

La CLEF, coordination pour le lobby européen des femmes, en partenariat avec le Comité Atlanta + de la Ligue du Droit International des Femmes, FemixSports et Regards de Femmes, s'est engagée dans le Projet « JO Londres 2012 » dont l'objectif est de faire respecter le **droit des femmes à l'égalité dans le cadre de l'Olympisme**.



Une brochure présentant les **7 revendications** approuvées en Conseil d'Administration de la CLEF, a été élaborée par la « Commission Femmes et Sports ». Ces revendications, qui s'adressent principalement au Mouvement Olympique, mais aussi aux autorités nationales et internationales de gouvernance du sport, s'appuient sur les prescriptions de la Charte Olympique fondée sur des principes universels rejetant toute forme de discrimination y compris de sexe.

La CLEF pointe les nombreuses atteintes aux principes et règles de la Charte :

- délégations de Comités Nationaux Olympiques excluant les femmes, - délégations dont les femmes affichent des tenues répondant à des critères religieux et non sportifs,
- soutien apporté par le CIO aux Jeux de la ségrégation organisés par Téhéran pour les femmes et dont les médias et les hommes sont exclus,
- inégalité du nombre d'épreuves sportives pour les femmes et les hommes aux JO,
- non respect des minima de représentation de femmes dans les instances dirigeantes du Mouvement Olympique,
- stéréotypes sexuels et autres violences véhiculés par les JO (ou entourant les JO).

Enfin, la CLEF demande un geste fort mettant en évidence la volonté du CIO de promouvoir la parité entre les hommes et les femmes : que le président du CIO remette personnellement la médaille d'or à la marathonnienne comme il le fait pour le marathonnien.

Un comité de soutien composé de personnalités françaises et étrangères manifestant leur appui au projet Londres 2012 est en cours de constitution et une pétition en ligne vient d'être lancée.

Pour télécharger la brochure merci de [suivre ce lien](#)
 Pour plus d'information s'adresser à femmesetsports.clef@gmail.com
 Site de la CLEF : www.clef-femmes.fr

agenda

Tous au Palais Brongniart !

les 17, 18 et 19 juin 2011 — Paris

Les 17, 18 et 19 juin prochain, l'ensemble des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) se donnent rendez-vous pour une grande manifestation festive et citoyenne au Palais Brongniart, anciennement Palais de la Bourse. Débats, concerts, projets innovants et propositions concrètes rythmeront ce week-end visant à démontrer que nous voulons et pouvons reprendre la main sur l'économie !

Trois jours de débats, de concerts et d'échanges,

Un marché solidaire,

Un village de l'innovation sociale,

Un espace « territoires en mouvement »

Le pari pour l'ESS est historique : élargir le cercle des acteurs mobilisés, convaincre les citoyens qu'une autre économie est possible et influencer les décideurs. Trois défis que nous devons relever ensemble pour que le changement de cap économique soit un sujet incontournable de la campagne présidentielle de 2012.



Un week-end citoyen... et festif !

La programmation s'annonce d'ores et déjà très riche avec la présence de Claude Alphandéry, Stéphane Hessel, Edgar Morin, Augustin de Romanet, Michel Onfray, Les Invités au Festin... et des dizaines d'entrepreneurs sociaux et d'acteurs de l'ESS venus de tous les territoires qui présenteront très concrètement leurs réalisations au quotidien.

Nous vous donnons rendez vous dès le vendredi soir pour un grand débat De la résistance à l'espérance, L'ESS, une utopie qui fait ses preuves ! et le samedi soir pour un grand concert « Femmes Solidaires » !

Alors réservez votre week-end et invitez vos amis, vos proches et vos collègues à ce grand rassemblement festif et citoyen pour affirmer avec force : nous citoyens, voulons et pouvons reprendre la main sur l'économie !

Retrouvez le programme sur www.pouruneautreconomie.fr

date à retenir : 12 octobre 2011 "rencontres nationales DLA"

"Accompagner les mutations associatives, pour l'emploi et pour l'innovation", c'est l'intitulé donné aux **rencontres nationales DLA** qui se tiendront le 12 octobre 2011 au palais Brongniart, à Paris. Une occasion de débattre et de penser l'évolution du dispositif pour qu'il soit à même d'accompagner les mutations à venir.

Organisées par les pilotes du DLA (Ministère du Travail et de l'emploi et Caisse des dépôts et l'Avisé), l'objectif des ces rencontres est de mobiliser le plus grand nombre autour des enjeux de l'accompagnement associatif face aux mutations actuelles et futures du secteur.



Ouvertes aux représentants institutionnels, coordinations associatives, acteurs et partenaires du dispositif, les Rencontres nationales DLA 2011 s'articuleront autour de deux temps forts :

**le bilan du DLA et l'impact de l'accompagnement associatif pour l'ensemble des acteurs impliqués
les défis et perspectives de l'accompagnement au regard des principaux enjeux et mutations à venir pour le monde associatif.**

Des élus de collectivités, des chercheurs, des responsables associatifs et des dirigeants d'entreprises viendront témoigner de leur expérience et apporter leur regard pour éclairer une réflexion prospective à l'horizon 2020. La CPCA en tant que représentante des bénéficiaires de accompagnement sera très présente dans les temps de conférences/débats pour y faire entendre la voix des associations.

Le programme et les modalités d'inscription seront communiqués dans les prochaines semaines par l'Avisé. Pour plus d'infos, contacter [Sandrine Aboubadra](mailto:Sandrine.Aboubadra@cpca.asso.fr), responsable Programme DLA à l'Avisé.

Présentation des rencontres nationales DLA 2011

La lettre bi-mensuelle d'information de la CPCA est éditée par la Conférence Permanente des Coordinations Associatives. Inscription et désinscription par demande courriel : info@cpca.asso.fr

Se désabonner S'abonner

CPCA, 28 place Saint-Georges 75009 Paris, Tél. : 01 40 36 80 10